

L'Acte de Fondation de l'Abbaye de Saint-Hubert en Ardennes

Etude critique de l'apocryphe de Pépin de Herstal et de Plectrude,
sa femme. Jupille, le 13 Novembre 687 (?)*

Par

Joseph Balon

Les historiens ont leurs méthodes pour déceler si un acte est vrai ou faux. Les juges ont aussi les leurs. Ce ne sont pas les mêmes. Les premiers ont une propension marquée pour la diplomatie: la forme des actes; les seconds, pour le fond du droit. Cette heureuse circonstance aurait dû ouvrir la voie à des vérifications réciproques pour ceux qui auraient pris la peine d'en tirer parti. Ces temps ne sont pas encore venus. Marc Bloch en a exprimé jadis le regret. Il n'était cependant pas juriste. Mais il avait conscience des possibilités qu'auraient offertes pour l'histoire les méthodes judiciaires. Une fois la fausseté d'un acte établie, tout n'est pas dit à son sujet. Pour l'historien du droit, un acte faux, hormis sa date prétendue, présente presque autant d'intérêt qu'un acte vrai. Il reste un témoin valable pour l'époque à laquelle il a été fabriqué. La méthode de l'exégèse juridique permet de s'en aviser. Mais cette méthode a ses faiblesses, tout comme celle dans laquelle, pour leur part, les historiens ont mis, hélas sans réserve, leur confiance. La faiblesse de l'exégèse juridique vient d'une stabilité du droit impressionnante, de son uniformité aussi. Les historiens et même les historiens du droit ne croient ni à l'un, ni à l'autre de ces caractères du droit médiéval. Dès lors, il eût été logique que ceux-ci se jettassent sur cette prétendue diversité fondamentale des droits. Le système n'aurait pu manquer de faire merveille. Il aurait permis à coup sûr la localisation et la datation des actes suspects. Pourquoi se sont-ils abstenus et s'abstiennent-ils encore d'y recourir? La méthode aurait pourtant apporté

*) Der folgende Aufsatz wird von den Herausgebern ausnahmsweise in seiner Originalsprache zur Diskussion gestellt als ein rechtsdogmatischer Beitrag zur Erörterung von Problemen der Diplomatik und Verfassungsgeschichte, die gewiß weiterer Klärung bedürfen.